



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG
03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

Compte-rendu de la réunion « interpartenariale » avec le **Snudi-FO 67** et la Mairie de Strasbourg

L'adjointe à la Maire en charge de l'éducation et de l'enfance Hülliya TURAN organisait ce jeudi soir une réunion « interpartenariale » où étaient invités les responsables des fédérations de parents d'élèves, les syndicats des personnels (ville et Education Nationale) dont le **Snudi-FO 67**, des associations intervenant dans les écoles ainsi que M. Ladaïque IENA adjoint du DASEN et les inspecteurs de circonscriptions de l'Education nationale.

Le but de cette rencontre était de s'informer et de communiquer sur les conséquences de la situation sanitaire sur le fonctionnement des écoles de Strasbourg ainsi que sur les élèves et leurs familles.

Mais également pour assurer au mieux la continuité du service public et ce malgré la crise sanitaire.

Chaque participant a été invité à s'exprimer librement autour de la situation dans les écoles.

Concernant la mise en place du protocole sanitaire :

Nettoyage des locaux :

Le Snudi-FO 67 fait part du problème de nettoyage des locaux dans les écoles. En effet, d'après le protocole sanitaire éducation Nationale, les points de contacts doivent être nettoyés deux fois par jour. Or, à ce jour, cela n'est toujours pas appliqué dans de nombreuses écoles de la ville de Strasbourg

Mme TURAN a reconnu le manque de rapidité de la ville à produire un protocole sanitaire et la difficulté de sa mise en application. Les équipes en place dans les écoles ne doivent pas hésiter à remonter tous les manquements et les dysfonctionnements de l'application du protocole.

Cantine :

La ville reconnaît que les enfants sont brassés durant le temps de la restauration scolaire. Pour éviter le brassage, la pause méridienne devrait durer 3 heures ce qui est irréalisable. Toutefois, des aménagements ont été apportés et une certaine stabilité dans les groupes par tables se vérifie au quotidien. Même s'il n'est pas possible de séparer les enfants d'un mètre entre eux car de toute façon les locaux ne le permettent pas, il y a une séparation d'un mètre entre les groupes.

Les agents ne mangent plus avec les enfants ce qui pose des difficultés dans les écoles maternelles sur le temps de présence des ATSEM qui doivent prendre leur pause méridienne sur le temps scolaire.

La ville mène encore une réflexion sur ce sujet afin de trouver une solution acceptable pour les équipes enseignantes et pour les ATSEM. **Le Snudi-FO 67** a déjà fait part de cette difficulté au DASEN et regrette que cette situation perdure et perturbe le bon fonctionnement du temps scolaire.

Pour le **Snudi-FO 67**, il n'est pas acceptable que l'organisation du temps périscolaire viennent perturber de manière importante le temps scolaire.

Durant le temps des repas, les enfants manipulent le moins possible le matériel (verre d'eau fourchette...) des vacataires ont été embauchés pour renforcer les équipes en place.

L'organisation de l'inscription à la cantine est également à revoir car à ce jour les familles peuvent inscrire quasiment à la carte les enfants. Les groupes peuvent ainsi changer d'un jour à l'autre ce qui rend la tâche du non panachage compliqué. Les familles pratiquant le télétravail ou les familles qui peuvent faire déjeuner leur enfants vont être contactés pour garder leur enfant à domicile afin de diminuer sensiblement les effectifs.

Activités périscolaires :

En maternelle, il est difficile de ne pas brasser les enfants mais cela est plus facile le soir où les ATSEM ont pour consigne de prendre toujours le même groupe.

En élémentaire, dans le cadre des activités culturelles et sportives les enfants portent un masque ou alors (pour les activités sportives) respectent le protocole sanitaire.

Port du masque :

La ville a commandé des masques pédiatriques lavables. Dès réception, ces derniers seront distribués aux enfants scolarisés en élémentaire. En attendant, les directeurs possèdent des masques pour enfants fournis par l'éducation nationale et peuvent donc équiper les élèves en cas de manquement.

Les parents d'élèves présents communiquent sur un collectif de parents porté par un député en faveur du non port du masque pour les enfants qui se fait de plus en plus entendre aux abords des écoles.

JB Ladaïque a bien rappelé que le port du masque pour les élèves était inscrit dans un décret et que cela le rendait obligatoire.

Le Snudi-FO 67 a interpellé le DASEN sur cette question du collectif mais n'a toujours pas obtenu de réponse à ce jour de sa part ! Les collègues doivent être absolument protégés dans l'exercice de missions, notamment face à des menaces réelles de ce collectif.

En cas de difficultés dans vos écoles, contactez le **Snudi-FO 67**.

Cas contact :

Les parents d'élèves s'interrogent sur la communication des cas contacts et des cas de covid dans les écoles.

M. Ladaïque a rappelé que lorsqu'un cas de covid était avéré, le directeur de l'école était en lien avec L'ien et le DASEN ainsi que l'ARS et le médecin scolaire. C'est l'ARS qui contacte les familles avec l'aide des services de la CPAM. Le directeur, lui, ne fait que signaler par voie d'affichage qu'un cas a été détecté et que la CPAM prendra directement contact avec les familles des enfants concernés.

Concernant la mise en place du PPMS :

Le **Snudi-FO 67** a rappelé à la ville que certains PPMS était inapplicables du fait de sonneries qui ne fonctionnent pas mais également car les collègues ne disposent pas des clés des locaux où ils exercent. Ces difficultés deviennent urgentes à régler car les différents protocoles obligatoires dans les écoles sont rendus impossibles à mettre en œuvre du fait des absences des ATSEM dans les écoles durant les heures de présence des élèves.

La ville a demandé que chaque école n'hésite pas à leur faire remonter toutes difficultés à appliquer le PPMS. A bon entendeur... Prenez contact avec le **Snudi-FO 67** sur ces points importants de sécurité.

Le **Snudi-FO 67** rappelle que le registre Santé et Sécurité est un document qui permet aux équipes qui constatent les dysfonctionnements dans les écoles de les notifier par écrit afin de les faire remonter par la voie officielle de l'employeur.

C'est un excellent point d'appui pour régler les problématiques de santé et de sécurité au travail.

Mme TURAN a fait part de sa volonté de pérenniser ce type de rencontre et d'échange de manière hebdomadaire afin de pouvoir échanger au plus vite.

Le **Snudi-FO 67** salue l'initiative de la ville et sa volonté d'écouter les acteurs de terrain.